

Le 17 juin 2015

Communiqué de presse

Introduction en bourse d'Amundi

Crédit Agricole SA et Société Générale annoncent leur décision de lancer le projet d'introduction en bourse d'Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs créée en 2010, avec l'objectif d'une cotation d'ici la fin de l'année, sous réserve des conditions de marché.

Ce projet sera présenté aux instances représentatives du personnel.

Avec €954 Mds d'actifs sous gestion au 31 mars 2015, Amundi est devenu le leader de la gestion d'actifs en Europe et compte parmi les 10 premiers acteurs dans le monde.

Amundi est détenu à 80% par le Groupe Crédit Agricole et 20% par Société Générale.

La cotation a pour finalité de conforter la dynamique de développement d'Amundi et d'offrir une liquidité à Société Générale qui pourrait céder jusqu'à l'intégralité de sa participation conformément au pacte d'actionnaires mis en place à la création d'Amundi¹.

Amundi et Société Générale poursuivront leur partenariat industriel postérieurement à l'introduction en bourse. Amundi demeurera le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour les réseaux de banque de détail et d'assurances de Société Générale, pour une durée de cinq ans renouvelable.

Crédit Agricole SA entend conserver le contrôle majoritaire d'Amundi qui constitue un axe clé de sa stratégie de développement.

¹ A titre indicatif, Société Générale indique qu'une cession de l'intégralité de sa participation aurait un impact positif de l'ordre de 20bps sur son ratio CET1 à fin 2015

Contacts Presse

Crédit Agricole S.A.

Anne-Sophie Gentil +33 (0)1 43 23 37 51 anne-sophie.gentil@credit-agricole-sa.fr

Société Générale

Laetitia Maurel +33(0)1 42 13 88 68 Laetitia.a.maurel@socgen.com

Nathalie Boschat +33(0)1 42 14 83 21 Nathalie.boschat@socgen.com